



Fiche d'information

Date :

7 octobre 2024

Le financement uniforme favorise la coordination des soins

1) Que sont les soins coordonnés ?

Par « soins coordonnés », on entend des modèles de soins caractérisés par une collaboration structurée et obligatoire de différents fournisseurs de prestations et autres professionnels de la santé, couvrant de bout en bout le parcours thérapeutique. Une personne désignée sert de coordinatrice et de première interlocutrice aux patients. Il est important, notamment pour les patients atteints de maladies chroniques et, souvent, de comorbidités, que les soins soient correctement coordonnés, car ils impliquent généralement le recours à plusieurs médecins ainsi qu'à d'autres professionnels de la santé, hôpitaux et institutions. Cela permet d'améliorer la qualité, pour le bien des patients, tout en réduisant les coûts.

Lorsque le traitement d'un patient est bien coordonné entre tous les partenaires, il est possible d'éviter les doublons et les traitements inutiles, mais aussi les lacunes. Surtout, il est possible d'accompagner étroitement le patient et donc de détecter et de traiter plus tôt les problèmes de santé qui se profilent, avant qu'ils ne prennent des proportions plus importantes et plus coûteuses. Cela permet également d'éviter les hospitalisations ou de retarder les entrées en maison de retraite. La coordination implique une collaboration de professionnels de la santé exerçant différentes professions afin de proposer, sur l'ensemble de la chaîne de soins, des soins médicaux et infirmiers qui soient interprofessionnels, coordonnés et adaptés aux besoins des patients.

2) Les défauts du système actuel

Aujourd'hui, les modèles de soins coordonnés sont moins encouragés par les assureurs, car les économies de coûts sont moins intéressantes du point de vue des primes. Alors que les coûts de la coordination et pour les prestations ambulatoires intensives pour éviter une détérioration de l'état de santé et donc un séjour à l'hôpital concernent surtout le domaine ambulatoire financé par les primes, les économies se font aussi dans les domaines fortement financés par les impôts (séjours hospitaliers, soins à domicile ou en EMS). Les coûts et les économies ne sont donc pas toujours générés au même endroit. Conséquence : le potentiel des soins coordonnés, tant pour le bien-être des patients que pour les économies de coûts, n'est pas suffisamment exploité.

3) Les avantages du financement uniforme

Le financement uniforme doit rendre les modèles de soins coordonnés plus attrayants pour tous : les assureurs supportent désormais une plus petite partie des coûts ambulatoires et profitent davantage des économies réalisées dans le domaine hospitalier. Ils devraient ainsi être davantage incités à promouvoir les soins coordonnés et à encourager les médecins, le personnel soignant, les hôpitaux et autres professionnels de la santé à se coordonner davantage. Les économies réalisées seront

Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, www.ofsp.admin.ch
Cette publication est également disponible en allemand et italien.

reversées aux assurés sous forme de rabais sur les primes dans une plus large mesure qu'aujourd'hui. Les assureurs proposant une prise en charge coordonnée et efficace gagnent en attrait.

Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, www.ofsp.admin.ch
Cette publication est également disponible en allemand et italien.